

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2022

La séance du conseil municipal du 04 février 2022 est ouverte à 19h03.

Absents excusés : Mr Stéphane AUMEUNIER qui a donné procuration à Mr Bruno SIRAVO.
Mme Sylvie LEFESTE qui a donné procuration à Mr Bruno SIRAVO.
Mr Ludovic BESSE

Absents : Mr Kévin PANNETIER, Mr Victor AMBROSI

Secrétaire de séance : Mr BRODIN Jean-Marc

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2021.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce procès-verbal.

- Installation d'un conseiller municipal

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Mme BERNER Eva le 07 janvier 2022. Mr Julien DELAUNAY étant le suivant sur la liste « Bien vivre à Allogny » la remplacera.

Monsieur le Préfet a été informé de ces modifications.

- Commissions municipales : Réorganisation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal ont décidé de créer les commissions suivantes : (Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission et a plus particulièrement pris en charge la commission « Association Culture et loisirs » et la commission «Communication» :

COMMISSION	Nombre de membres	MEMBRES
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS	4	Didier AUBRY Sylvia FAUCARD Nathalie DUROIR Ludovic BESSE
AFFAIRES SOCIALES	4	Julien DELAUNAY (rapporteur) Sylvia FAUCARD Sylvie LEFESTE Nathalie DUROIR
COMMUNICATION	4	Gwendoline TITRANT Ludovic BESSE Didier AUBRY Philippe GESLAIN
AFFAIRES SCOLAIRES	5	Gwendoline TITRANT (rapporteur) Didier AUBRY Sylvia FAUCARD Nathalie DUROIR Sylvie LEFESTE

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS, VOIRIES ET SECURITE	8	Stéphane AUMEUNIER (rapporteur) Kévin PANNETIER Ludovic BESSE Victor AMBROSI Jérémy GERBAULT Jean-Marc BRODIN Philippe GESLAIN Marc BORITCH
FINANCES	4	Stéphane AUMEUNIER (rapporteur) Sylvia FAUCARD Philippe GESLAIN Marc BORITCH

- Désignation d'un correspondant cinéma

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal ont désigné Mr Bruno SIRAVO, Maire comme correspondant cinéma.

- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans une commune de moins de 3 500 habitants le maire est président de droit de cette commission qui est aussi composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après avoir voté sont élus :

Membres titulaires : Mr Stéphane AUMEUNIER, Mr Didier AUBRY, Mr Marc BORITCH

Membres suppléants : Mme Gwendoline TITRANT, Mr Kévin PANNETIER, Mr Julien DELAUNAY

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune à la commission sociale de la CCTHB

Après en avoir délibéré et à l'unanimité a été désigné comme :

Membre titulaire : Mr Julien DELAUNAY et comme membre suppléant : Mme Sylvia FAUCARD

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Mr Bruno SIRAVO, Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délégation qui lui est accordée :

- il n'a pas préempté sur les parcelles suivantes :

C n°179 et 183 située 3 route de Neuvy sur Barangeon d'une superficie de 4a 15 ca

D n°881 située Boursac d'une superficie de 42a 70 ca.

- Il a signé une convention de stage pour accueillir une stagiaire aux services techniques pendant 4 semaines entre le 17 janvier et le 18 mars.

- il a fait le choix d'adhérer la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

- SAFER DU CENTRE : Informations sur les déclarations d'intentions d'aliéner

Mr Bruno SIRAVO, Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SAFER du CENTRE n'a pas préempté sur des parcelles situées au lieu-dit Bois Chailloux D n°105 et Les Barrières D n°176 d'une superficie totale de 1ha 14a 70 ca, à la Magdeleine D n°557 pour une superficie de 1ha 87a 30ca et Champ d'en bas C n°984 pour 18a 05ca

- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DU CHER :
Renouvellement de la convention tripartite relative au fonctionnement du cinéma rural itinérant du Cher

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à renouveler cette convention dont la participation s'élèvera à 924.40 €uros pour 2022.

- POINT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021

Mr Bruno SIRAVO, Maire fait un point financier avec les dernières écritures demandées par le Trésorier ce qui explique la différence par rapport aux chiffres publiés dans la Gazette n°2

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	- 888 764,43
RECETTES	+ 909 265,40
TOTAL	+ 20 500,97
EXCEDENT ANTERIEUR	+728 464,27
TOTAL	+ 748 965,24

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	- 487 197.45
RECETTES	+ 618 820.45
TOTAL	+131 623.00
DEFICIT ANTERIEUR	-195 198,29
TOTAL	- 63 575.29

RESULTAT 2021 SANS LES EXCEDENTS + 152 123,97

RESULTAT 2021 AVEC LES EXCEDENTS + 685 389,95

RESTE A REALISER 2021

DEPENSES	- 21326,36
RECETTES	0,00

RESULTAT DEFINITIF 2021 : + 664 063.59

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal ont décidé de liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal ont décidé d'acquérir 8 capteurs CO2 pour l'école et la cantine, un four à micro-ondes pour la cantine, des isoairs.

- Plateaux surélevés : Demande de subventions

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier de demande de subventions sera déposé en 2022. Les travaux pourront commencer dès l'obtention des subventions.

- Renouvellement des baux communaux pour 3 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de renouveler ces baux pour 3 ans aux personnes les louant déjà.

- Amortissement d'une dépense

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en 2021 un éclairage public à la Prinquette a été rénové pour un montant de 365.51 €uros Cette dépense est amortissable et il propose de l'amortir sur 5 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'amortir sur 5 ans cette dépense.

- CCTHB : Convention de mutualisation des frais de transport

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal l'autorisent à signer cette convention dont le montant est de 276.36 €uros pour l'année scolaire 2020-2021.

- SIAEP : Approbation du Rapport sur la Qualité et le Prix du Service public de distribution d'eau potable

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce rapport

- ONF : Procès-Verbal de reconnaissance de limite d'un terrain à soumettre au régime forestier

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier à des terrains boisés appartenant à la commune.

- INSEE : Population au 1^{er} janvier 2022

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire informe que la population total d'Allogny au 1^{er} janvier 2022 est de 1 089 habitants.

- Prolongation du contrat PEC Jeune au service technique

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que le Contrat PEC JEUNE du service technique se termine le 28 février 2022 et qu'il va être demandé à la mission locale de le prolonger pour 6 mois. Dans le contraire et vu la qualité de l'agent, vu les formations qu'il a effectuées, vu le départ en retraite d'un agent dans 2 ans, il est proposé de le nommer en tant qu'adjoint technique stagiaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce choix.

- Titularisation d'un agent

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que l'adjoint technique stagiaire donnant entièrement satisfaction et suite à son entretien annuel sera titularisée.

- Protection sociale complémentaire – Organisation d'un débat devant l'assemblée délibérante

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal sur les obligations prévues par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- Prennent acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux
- Prennent acte du projet des centres de gestion 18, 28, 36 et 41 de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance
- Donnent son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les centres de gestion afin de connaître les intentions et souhaits de la collectivité en matière de prestations sociales complémentaires.

- Centre De Gestion du Cher : Site Emploi Territorial

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs déclarations de créations et de vacances d'emploi et leurs nominations. Vu la complexité de ce service le centre de gestion du cher propose d'assurer ces missions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

Autorisent le centre de gestion du cher à saisir pour le compte de la collectivité les déclarations d'emplois ainsi que les nominations
Autorisent Monsieur le maire à conclure et signer la convention
Décident d'inscrire au budget les crédits correspondants

La séance est levée à 19 heures 53.